

## **Questions cadres CSE extraordinaire du 23 juin 2023 : Présentation des comptes annuels 2022 et rapport financier 2022.**

**En gras les questions non posées dont les réponses sont attendues au prochain CSE le 5 juillet à 10h00**

- 1) - **Nous voyons une augmentation de trésorerie de 1 560 818 euros (p 5 - bilan actif), pouvez-vous nous expliquer cette variation ?**
- 2) - **Comment les comptes capitalisés évoluent -ils ? Le montant de 3 720 000 euros n'a pas évolué pourtant dans le paragraphe 6.1.3 de l'annexe (p 9) vous mentionnez que ceux-ci sont évalués en fonction des perspectives du marché. Pourquoi cette somme n'augmente pas ?**
- 3) - **Pouvez-vous nous expliquer les différents résultats des établissements (p17 et 18 de l'annexe) au vu des rapports émis auprès des financeurs (selon Etat Réel des Recettes et Dépenses (ERRD) remis fin avril ?**

### **Réponse apportée cf. Compte Rendu**

- 4) - **Nous avons vu dans le CPOM une augmentation de 6,22 % des frais siège qui devront être portés par les établissements, est-ce dû au déficit du siège ?**
- 5) - **Le siège est en déficit de moins 22 266 euros, nous avons noté que les responsables passaient directeurs, cela induit une augmentation des salaires, est-ce raisonnable au vu du déficit?**
- 6) - **Comment vont faire les établissements qui sont déjà en déficit pour assumer les frais de siège ?**
- 7) - **Dans le document annexe (p13) Quels sont les projets non réalisés ou/et en cours de réalisation des fonds dédiés ? Quel est la nature des fonds dédiés ? Nous souhaitons des exemples précis autant sur la partie exploitation que la partie investissement ? Avec les montants correspondants ?**

### **Réponse partielle:**

- **Cuisine ESAT Avenir**
  - **Blanchisserie ESAT HV**
  - **Achat immeuble sur Privas SESSAD**
  - **Aménagement (solde) IME Amitié**
- 8) **Nous avons constaté une augmentation importante des dépenses de carburant entre 2021 et 2022 (classe 6 – ligne 60621000) à savoir de 43 707,32 à 106 526,92 euros. Pourquoi ? Y'a-t-il plus de voitures de service, de fonction ? Et qui en sont les bénéficiaires ?**
  - 9) - **Au vu du tableau (p 13) il n'y a pas de litige à l'ADAPEI07 ? Ce qui est surprenant au vu des connaissances que nous avons. Pourquoi n'y a-t-il pas de provisions pour litiges ? Quels risques couvrent les autres provisions pour risques ? A quoi correspondent les autres provisions pour charges ?**

10)- **Comment sont comptabilisés les postes des enseignantes et comment sont-ils financés ?**

11)- Dans le rapport financier, les budgets 2023 des établissements présentent une perte globale de 817 388 euros. Alors que sur le compte de résultat consolidé (p 18 de l'annexe) un résultat positif de 831 173 euros est noté ? Il y a une variation d'1,6 million comment l'expliquez-vous ?

**Réponse partielle : Exclusivement par la hausse de l'énergie : le gaz x7 et l'électricité x4**

12)- **Si nous comparons les résultats consolidés 2022 (p18) avec les budgets 2023 du rapport financier il existe des incohérences qui ne peuvent pas être expliquées que par l'augmentation du coût de l'énergie (exemple le service PR3A) Pouvez-vous nous donner des explications ?**

13)- **Pourquoi les augmentations des charges, notamment le coût de l'énergie, n'ont-elles pas été anticipées dans les négociations du CPOM ?**

14)- **Quelles actions pouvaient vous envisager pour diminuer ces pertes. Est-il raisonnable d'augmenter les frais de siège de 6,22% au vu de la situation budgétaire 2023 ? Ne va-t-on pas dégrader un peu plus l'accompagnement des usagers ?**

15) Comment expliquez-vous l'emploi de 415 salariés (p5 et p21 de l'annexe) ?

**Réponse partielle : Cela correspond pour l'exercice 2022, prenant la totalité de tous les salariés employés CDD et CDI sur l'année 2022**

16) **Comment expliquez-vous le nombre de salariés de l'EA en p4 de l'annexe : 25 salariés et en p 21 : 78 ?**

17) Quel est le processus de déclaration des heures de bénévolat ? Existe-t-il un registre centralisé permettant de tracer les heures des bénévoles ?

**Réponse partielle : Aucun registre n'existe, les heures sont évaluées sur auto-déclaration de la présidente. La demande sera communiquée à la Gouvernance.**

18) Dans le paragraphe 8.1 p21 de l'annexe vous annoncez une moyenne des rémunérations brutes annuelles des trois cadres dirigeants bénévoles et salariés. Rémunération bénévole ? **Qui sont-ils ?**

**Réponse partielle : C'est une phrase type, il n'y a pas de rémunération de bénévoles à l'ADAPEI07, cela concerne la moyenne brute des trois cadres dirigeants salariés.**

19) **Ajout de la question de Thibault Potard :**

**La charge du personnel a augmenté de 800% quelles explications pouvez-vous nous donner sur cette évolution ?**

**Pour information et à noter dans le PV comme rectificatif :**

L'augmentation concernant les frais de siège entre l'ancien et le nouveau CPOM est de :  
 $6,22\% \text{ moins } 5,59\% = 0,63 \text{ points}$  ce qui correspond à  $6,22\% \text{ divisé par } 5,59\% = 11,13\%$  d'augmentation.

Il s'agit ici d'un rectificatif concernant l'annonce faite de Mme la Présidente je cite :  
« l'augmentation est de moins de 1%,  $6,22\% - 0,63\% = 0,63\%$ , c'est une règle mathématique Mme Fallope. »